

Votations - Elections

Votation Fédérale du 9 juin 2024

Objets fédéraux :

1. Initiative populaire «Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)»
2. Initiative populaire «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)»
3. Initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique»
4. Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

Où et comment transmettre son vote ?

Le local de vote de la Commune de Founex est situé à la **Maison de Commune, côté Grand'Rue (Grand'Rue 32)**.

Il ouvre au public **chaque dimanche de votations, de 10h00 et 11h00**

Le vote anticipé peut quant à lui être transmis en tout temps, des manières suivantes :

- **Par poste**, adressé au greffe municipal de la Commune de Founex, au moyen du volet de transmission de l'enveloppe de vote. Le courrier doit alors être affranchi.
- **Par dépôt au guichet de l'administration communale**, durant les heures d'ouverture des bureaux, jusqu'au vendredi précédent le jour de la votation, à 11h00.
- **Par dépôt dans la boîte aux lettres "Votations" de la Maison de Commune**, située du côté parking. Cette boîte est relevée jusqu'au jour de la votation, à 11h00.

Administration Communale
Rte de Châtaigneriaz 2
Case postale 48
1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88
88

Fax: +41 (0)22 960 88
89

Site: www.founex.ch

Email: [greffe\(at\)founex.ch](mailto:greffe(at)founex.ch)